

AVIS DE PUBLICITE

AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE **n° SDVE-2020/3/Marigny**

DIRECTION TERRITORIALE CENTRE BOURGOGNE

COMMUNE DE MARIGNY Sur YONNE

Restauration rapide

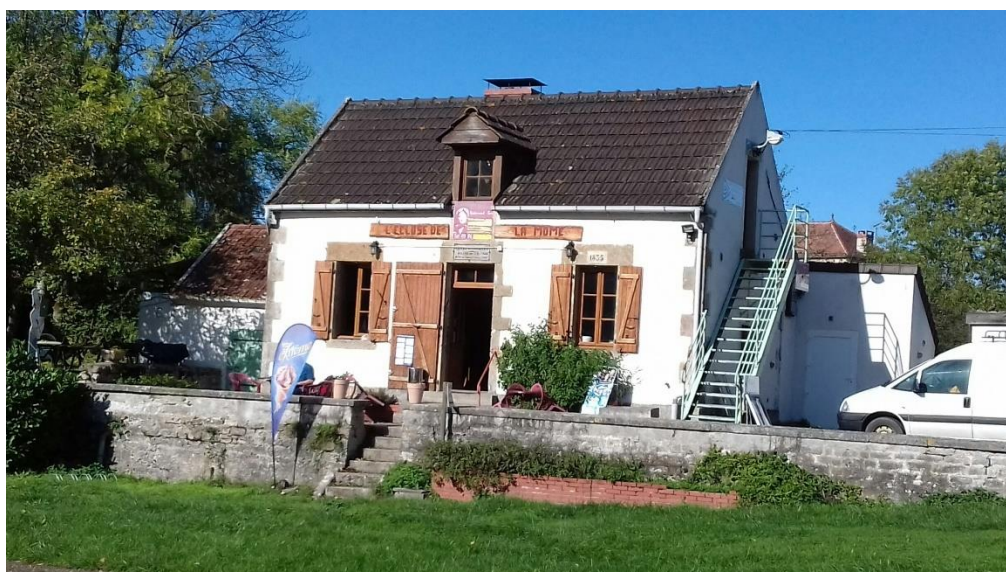
Convention

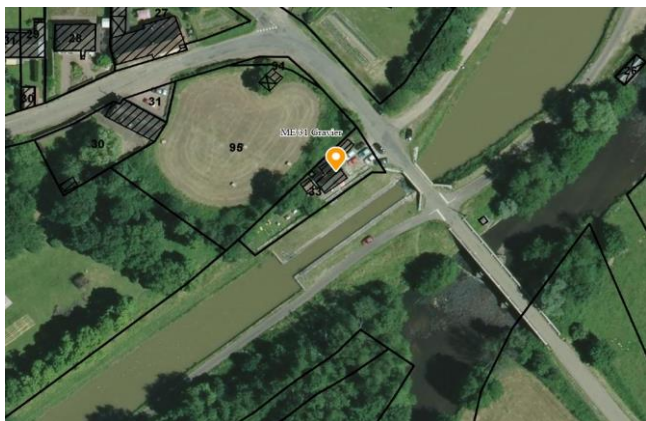
d'occupation temporaire du domaine public fluvial

La direction territoriale Centre-Bourgogne de Voies navigables de France lance un appel à projet sur la maison éclusière n° 31vs de Gravier, en bordure du canal du Nivernais, commune de Marigny sur Yonne. Cette commune se situe à proximité de Corbigny (distance : 3 kms)

L'activité de restauration rapide projetée devra :

- *proposer un service aux usagers du secteur (riverains, plaisanciers, cyclistes, promeneurs, pêcheurs).*
- *contribuer au développement de la voie d'eau*





| | |
|--|---|
| Publié le | 26 octobre 2020 |
| Durée de mise en ligne de l'avis | 2 mois |
| Date limite de réception des candidatures | 18 janvier 2021 à 16 h 00 |
| Objet de l'occupation | Immeuble bâti : Maison éclusière n° 31 de Gravier |
| Lieu | Commune de Marigny sur Yonne (58800) Canal du Nivernais Rive gauche PK (point kilométrique) 84.569 |
| Activité recherchée | Voies navigables de France recherche un porteur de projet pour mettre en place dans la maison éclusière n° 31 de Gravier, une activité contribuant au développement et à l'animation de la voie d'eau et de ses abords. L'activité de petite restauration pour les plaisanciers, les promeneurs, cyclistes, pêcheurs et riverains, existante doit être maintenue |
| Caractéristiques essentielles | Occupation d'un bâtiment de 50 m ² , composé de : <ul style="list-style-type: none"> - 35 m² en rez-de-chaussée avec 1 salle de restauration et 1 cuisine entièrement carrelée - 15 m² à l'étage (non aménagé), - 1 toilettes à l'intérieur du bâtiment et 1 toilettes accès PMR à l'extérieur - 2 petits appentis, non aménagés - 1 terrain d'assiette, d'une superficie de 625 m², pouvant accueillir une terrasse |
| Type d'autorisation délivrée / durée | Convention d'occupation temporaire de 5 ans (60 mois) à partir de mars 2021 |
| Conditions générales d'attribution | L'activité exploitée sur ce site devra contribuer au développement de la voie d'eau et des territoires riverains, elle devra apporter une réelle plus-value à la mise en valeur du canal et au développement du territoire. Redevance minimum basée sur la grille tarifaire VNF : 2020 (indice INSEE 1746), soit 2 892.50 € pour un an Critères de sélection : Analyse du projet présenté Fourniture des pièces demandées Montage financier du dossier Appréciation globale du projet |

| | | |
|---|--|---|
| Dépôt | Par mail à l'adresse suivante : sdve.dt.centrebουργogne@vnf.fr Merci d'indiquer la mention « AAP n°SDVE-2020/3/Marigny ne pas ouvrir » dans l'objet | |
| Pièces à fournir à l'appui du dossier de candidature | <u>Pour tout porteur de projet :</u> - curriculum vitae (personne physique) /document de présentation de l'entreprise ou de l'association - descriptif de l'activité projetée - montage financier du projet | |
| | <u>Candidat personne physique :</u> - photocopie de pièce d'identité - si artisan/commerçant : extrait du répertoire des métiers/RCS de moins de 3 mois - justificatif de domicile de moins de 3 mois - RIB avec BIC/IBAN - photocopie du dernier avis d'imposition Fiche client « personne physique » complétée et signée | <u>Candidat personne morale :</u> - Kbis/statuts pour une association - extrait RCS de moins de 3 mois - RIB avec BIC/IBAN - dernier bordereau de situation fiscale - bilan et comptes de résultats des 3 dernières années Fiche client « personne morale » complétée et signée |
| Service à contacter pour renseignement | Voies navigables de France UTI Nivernais-Yonne Antenne de Marigny sur Yonne 4, rue du moulin – 58800 MARIGNY SUR YONNE 03.86.39.00.68 ou 03.86.39.07.68 ou 06.72.30.09.08 uti.nivernais-yonne@vnf.fr Visites sur place possibles | |